LETTRE

Du Directoire du Département de Paris, à M. Roland, Ministre de l'Intérieur, en réponse à sa lettre du 20 mai.

Paris, le 12 Juin 1792, l'an 4e de la Liberté.

Vous nous demandez, Monsieur, par votre lettre du 20 mai dernier, *un exposé fidèle de l'état où se trouve la portion de l'Empire dont l'administration nous est confiée.* Vous desirez être instruit des *mesures que nous prenons pour déjouer les intrigues des malveillans & faire échouer leurs conjurations.*

Notre correspondance a déjà dû vous apprendre que la tranquillité publique a été rarement troublée dans notre Département; & les mesures principales que nous avons prises pour la maintenir, vous sont connues.

Aux intrigues du fanatisme qui recherche si vivement la persécution, parce que c'est d'elle qu'il reçoit toute sa force, nous avons constamment opposé le maintien de la liberté absolue des cultes & des pratiques religieuses, sans exception & sans préférence; & secondés par la Municipalité de Paris qui a manifesté les mêmes principes, nous nous appliquons à fermer pour jamais cette source de désordres.

La circulation des grains dans la campagne, & le commerce d'une autre denrée d'un usage habituel dans la ville, ont éprouvé quelques troubles; mais la fermentation a été bientôt appaisée, moins par la force des armes que par celle de la persuasion; & nous avons encore pu observer, dans cette circonstance, comme dans beaucoup d'autres, que cette portion de nos administrés qui a plus de besoins & moins de lumières, est aussi la plus prompte à céder à de sages instructions, même sur les objets qui intéressent sa subsistance.

A

Les vols & aſſaſſinats nocturnes étoient devenus, depuis quelques mois, plus nombreux qu'à l'ordinaire; des meſures de vigilance plus actives & plus multipliées, l'augmentation des priſons & de la force publique deſtinée à leur ſervice, & ſur-tout l'inſtitution du Juré à laquelle chaque citoyen s'empreſſe de concourir avec le zèle le plus honorable, en ôtant aux criminels tout eſpoir d'impunité, rendront ſans doute leurs attentats moins fréquens.

Quant aux *conjurations des malveillans*, ſi vous entendez par ce mot une liaiſon d'intrigues & de meſures concertées ſur un même plan, pour tenter des actes de violence contre la liberté nationale, nous penſons que s'il exiſtoit quelque trame de ce genre, il ſeroit impoſſible d'en dérober les fils à la ſurveillance continuelle des différens Magiſtrats de police & de ſûreté, & au patriotiſme des citoyens qui, preſque tous en ce moment, font leur propre affaire de ce qui intéreſſe la choſe pu-

blique ; mais nous devons vous affirmer que jusqu'à présent il n'est venu à notre connoissance aucun fait positif qui puisse fonder un soupçon raisonnable sur l'existence de pareils complots. Sans doute, un grand nombre de personnes, suspectées dans leurs Départemens, à cause de leurs opinions connues ou de leurs anciennes habitudes, sont venues chercher au sein de la Capitale une existence plus tranquille & moins remarquée ; sans doute aussi beaucoup de ceux qui voyent s'évanouir dans le nouvel ordre de choses, ou les illusions de leur vanité, ou les spéculations de leur avarice, exhalent souvent leur désespoir en vains propos ou en menaces ridicules ; mais quand tous les yeux sont attentifs, quand tous les cœurs sont animés du même zèle, quand les infatigables soldats de la loi sont toujours debout au premier signal, les discours insensés de quelques mécontens ne peuvent être regardés comme de véritables sujets d'alarmes. Nous ne négligeons aucune des précau-

tions que nous dicte la prévoyance; mais nous sommes en même tems convaincus qu'agiter le peuple par des terreurs imaginaires, est aussi contraire à sa sûreté qu'à son bonheur, & que pour les Administrateurs chargés de veiller à la tranquillité publique, une puérile crédulité n'est pas moins nuisible que l'aveuglement & l'insouciance.

Vous désirez ensuite, Monsieur, connoître les *progrès de l'esprit public*; apprendre si *le patriotisme est encore quelquefois dupe de l'imposture & des traîtres qui se mêlent parmi les citoyens pour les exciter à des actes criminels; enfin vous voulez savoir quelles ressources, quels périls, quels sujets d'inquiétude offre notre situation intérieure.*

Nous répondrons à cette importante question avec l'impartialité qui convient à des Magistrats. Notre réponse sera le résultat fidèle des observations que l'exercice de nos fonctions au milieu d'une population immense nous met à portée de recueillir habituellement. Dans un Dé-

partement tel que celui de Paris, & dans les circonſtances difficiles où nous ſommes, il faut, pour bien connoître l'opinion publique, un examen ſuivi & plus attentif que par-tout ailleurs. C'eſt ici ſur-tout que les factions oppoſées cherchent à uſurper ſa place, & s'efforcent d'étouffer ſa voix. Ainſi nous n'avons pas été interroger l'opinion du peuple au milieu de ces raſſemblemens d'hommes pour la plûpart étrangers, ennemis à la fois du travail & du repos, iſolés de toutes parts de l'intérêt général, déjà diſpoſés au vice par l'oiſiveté, & qui ſemblent préférer les chances du déſordre, aux reſſources honorables de l'indigence. Cette claſſe d'hommes toujours nombreuſe dans les grandes villes, attirée ſans doute, de tous les côtés autour de l'Aſſemblée Nationale & du Roi, par les manœuvres des ennemis de la liberté, ou de ceux de la Patrie, qui y trouvent des inſtrumens favorables à leurs projets, eſt celle dont les déclamations font retentir trop ſouvent les

rues, les places, les jardins publics de la Capitale, celle qui forme tous les attroupemens ſéditieux, celle qui tend continuellement à l'anarchie & au mépris des loix, celle enfin, dont les clameurs, bien loin de marquer l'opinion générale, indiquent les efforts extrêmes qu'on emploie pour empêcher cette opinion de ſe faire entendre.

Nous avons obſervé l'opinion du peuple du Département de Paris, parmi ces hommes utiles & laborieux, attachés à l'État par tous les points de leur exiſtence & par tous les objets de leurs affections, parmi les propriétaires, les cultivateurs, les commerçants, les artiſans, les ouvriers, & tous ces citoyens eſtimables dont l'activité & l'économie alimentent le tréſor public, vivifient toutes les ſources de la proſpérité nationale, & rendent à la ſociété un juſte retour des avantages qu'ils en reçoivent. Ces hommes qui fourniſſent à l'état de ſages fonctionnaires & de courageux défenſeurs, ſont auſſi ceux qui forment cette

opinion forte & durable qu'un gouvernement prudent ne doit jamais perdre de vue ; & c'eſt ſans doute auſſi cette opinion que vous deſirez connoître.

Nous pouvons vous aſſurer, Monſieur, qu'un attachement inviolable, un dévouement ſans bornes à la Conſtitution & principalement à la Souveraineté Nationale, à l'égalité politique, & à la royauté conſtitutionnelle, qui en ſont les plus importants caractères, eſt le ſentiment à peu près unanime des citoyens de notre Département.

Nous pouvons vous dire que trois années de privations, de peines & de dangers, n'ont ſervi qu'à augmenter leur amour pour cette Conſtitution, leur infatigable courage pour la ſoutenir, & leur réſolution inébranlable de mourir pour la défendre. Ils ſoupirent tous après cette paix publique, qui fait le charme de la vie ſociale & la force des empires, & qui ne peut naître que du reſpect pour la loi & de la confiance dans les dépoſitaires de l'autorité ; mais

cet avantage ineſtimable, ils ne l'achèteront jamais par le ſacrifice d'aucune portion de la liberté qu'ils ont conquiſe, ni de cette précieuſe égalité, ſans laquelle l'avenir ne leur offrirait plus qu'une exiſtence avilie & des jours d'opprobre, mille fois plus inſupportables que la mort.

Cette diſpoſition générale des eſprits qui les amène ſi naturellement à s'unir, ſuffirait pour oppoſer à tous nos ennemis intérieurs & extérieurs une réſiſtance bien ſupérieure à leurs forces ; mais les manœuvres perfides des traitres qui ſe gliſſent au milieu du peuple, ſous prétexte de le ſervir, & qui voilent des couleurs de la liberté & du patriotiſme les pièges dont ils l'environnent, voilà les armes les plus dangereuſes dont nous ayons à nous défendre.

Nos ennemis n'ignorent pas que la foibleſſe nait de la diviſion, la diviſion de la défiance, & la défiance de la calomnie. Ils n'ignorent pas que la portion la moins éclairée du peuple, eſt

par-là même la plus difpofée à la défiance ; qu'elle eft crédule, parceqn'elle a l'habitude de la franchife ; que bonne par nature & amie de la vérité, mais fenfible aux premières impreffions, elle prend rarement le temps de la réflexion & la peine de balancer des probabilités ou de pefer des témoignages ; qu'ainfi des dénonciations calomnieufes, des injures dénuées de preuves, obtiennent d'elle prefque toujours l'affentiment qu'on en defire.

C'eft au fein de notre Département, Monfieur, c'eft prefque fous nos yeux même que fe travaillent avec tout l'art imaginable ces affreux poifons qu'on répand enfuite dans toutes les parties du Royaume. Nous ferions de lâches citoyens, d'indignes Magiftrats du peuple, fi nous avions la pufillanimité de vous taire qu'il exifte au milieu de la Capitale confiée à notre furveillance, une chaire publique de diffamation, où les citoyens de tout âge & de tout fexe admis indiftinctement à affifter à des

prédications criminelles, peuvent s'abreuver journellement de ce que la calomnie a de plus impur, la licence de plus contagieux. Cet établiſſement placé dans l'ancien local des Jacobins, rue S. Honoré, prend le titre de *ſociété*; mais bien loin d'avoir les caractères d'une ſociété privée, il a au contraire tous ceux d'un ſpectacle public: de vaſtes tribunes y ſont ouvertes pour les auditeurs: des jours & heures fixes en indiquent au peuple toutes les ſéances, & un Journal imprimé & diſtribué avec profuſion publie les diſcours qui s'y tiennent. En parcourant au haſard quelques feuilles de ce Journal, & notamment celles de quatre ou cinq ſéances des ſemaines dernières, vous y verrez que le Roi, les Tribunaux, les Adminiſtrateurs, les Chefs de nos armées, tout ce qui eſt en France revêtu de quelque autorité, y eſt avili & calomnié à deſſein. On y dit (*ſéance du 21 mai*) que s'il eſt impoſſible à un citoyen patriote de reſter au ſervice du Roi, c'eſt une preuve de

l'adage : *tel maître, tel valet*; & ces paroles dites par le président de la Société, sont, par un arrêté exprès, insérées au Journal qu'on nomme *Procès-verbal.* On y dit (*séance du 17.*) que les Tribunaux veulent faire la contre-révolution. On y accuse les Administrateurs du Département de la Nièvre, d'être des accapareurs de bled ((*séance du* 23). La mémoire de l'infortuné Dillon y est indignement outragée ; les généraux La Fayette & Narbonne y sont traités par plusieurs de ces orateurs, de traitres, de perfides scélérats dignes de l'échaffaud, & tout prêts à passer à l'ennemi (*Séance du 23.*) La Constitution n'est pas à l'abri de ces atteintes; on y dit (*Séance du 17.*) que le décret du *veto* n'est pas plus difficile à renverser que la Bastille. Enfin, Monsieur, vous n'y verrez pas sans frissonner, que dans la séance du 18 mai dernier, le récit d'un meurtre atroce accompagné des plus cruelles circonstances, a été couvert d'horribles applaudissemens. Nous ne multiplierons pas ces citations; mais à la lecture de ce

journal vous pourrez vous convaincre qu'il n'eſt pas un acte d'inſubordination ou de révolte, pas un outrage à la loi, à la juſtice ou à l'humanité, qui n'y ait été non-ſeulement juſtifié, mais accueilli avec les ſignes d'approbation les plus éclatans; vous y verrez la violation des priſons d'Avignon applaudie comme le récit d'un triomphe; par-tout vous y verrez que le calomniateur y débite effrontément ſes aſſertions, ſans prendre même la peine d'y joindre les moindres faits, les indices les plus légers; & qu'aſſuré d'avance de ſon ſuccès, il inſulte à la crédulité du peuple, en dédaignant même de déguiſer les poiſons qu'il lui diſtribue. Malgré le déſir qu'on pourroit avoir de ne voir que de l'égarement, au lieu de préſumer des projets criminels; malgré la certitude même que des citoyens d'ailleurs irréprochables, ſe ſont quelquefois laiſſé ſéduire juſqu'à ſe livrer eux-mêmes à de pareilles déclamations, cependant il eſt difficile de ne pas ſoupçonner de perverſité la plupart de ces artiſans de calomnie, quand on ob-

ſerve ſur-tout que les plus opiniâtres & les plus effrontés d'entr'eux, ſont des hommes ignorés juſqu'à ce moment dans la Capitale, étrangers à toutes les fatigues de la révolution, & qui n'ont encore obtenu aucun témoignage de la confiance de leurs concitoyens.

Sans parler ici des autres dangers que préſente une Société qui par ſon influence, ſes affiliations & ſa correſpondance, exerce ſur tout l'Empire un véritable miniſtère ſans titre & ſans reſponſabilité, tandis qu'elle ne laiſſe plus aux agens légaux & reſponſables qu'un pouvoir illuſoire, nous nous renfermerons dans ce qui touche de plus près au Département dont l'adminiſtration nous eſt confiée.

Nous ne pouvons nous diſſimuler, Monſieur, qu'un pareil établiſſement dont aucun ſiècle, aucun pays n'offre encore le ſcandale, pervertit la morale publique avec la plus effrayante rapidité. En nous invitant à répandre des inſtructions de civiſme & de paix, ne nous rapellez vous pas que notre premier devoir eſt de pré-

ſerver le peuple de toutes prédications immorales & de toutes inſtigations criminelles? Applaudir au meurtre ou le conſeiller, ne nous paroît offrir aucune différence; calomnier tous les dépoſitaires de l'autorité, avilir tous les organes de la loi, nous ſemble la provocation la plus directe à la déſobéiſſance. Autant l'exercice de la dénonciation civique donne d'énergie à un gouvernement libre, autant de lâches & abſurdes calomnies contribuent à en briſer tous les reſſorts & ſur-tout celui de la confiance qui doit être le plus puiſſant de tous. Auſſi les effets que nous redoutons, ſe manifeſtent-ils déjà d'une manière trop ſenſible. Par tout nous retrouvons l'eſprit, le ton, & juſqu'aux expreſſions de cette pernicieuſe école. Les injuſtes ſoupçons, les défiances vagues, les calomnies puiſées à cette ſource, circulent dans les places, dans les marchés, dans les aſſemblées des citoyens & juſques dans les atteliers du travail; là elles ſont toutes répétées par des bouches ſimples & innocentes

qui les propagent avec d'autant plus d'assurance que leurs intentions sont parfaitement pures.

Nous ne rapporterons pas, Monsieur, le texte précis des lois dont peuvent s'autoriser les Magistrats pour faire fermer un établissement qui est la source de presque tous les désordres, & peut-être l'unique obstacle au retour de l'ordre & à l'affermissement de la Constitution. Sans doute, si la déclaration des droits elle-même réprouve la manifestation des opinions quand elle trouble l'ordre public; si l'encouragement aux crimes, l'avilissement des pouvoirs constitués, la provocation à la désobeissance aux lois, les calomnies volontaires contre les fonctionnaires publics, sont autant de délits spécialement déférés aux tribunaux; si la loi qui institue les Corps Administratifs met au rang de leur fonctions principales le maintien de la sureté & de la tranquillité publique, & la surveillance de l'enseignement politique & moral; si les Magistrats de police sont expressément chargés

de faire regner la décence, le reſpect des lois & des mœurs dans les lieux ouverts au public, & s'ils doivent réprimer dans ces ſortes de lieux juſqu'à des paroles & à des actions qui ne pourroient être recherchées dans des domiciles privés, certainement il ne peut pas y avoir de doute que le lieu public dont nous vous dénonçons les excès, ne doive exciter toute la ſévérité de la police de Paris. C'eſt une vérité évidente pour tous ceux qui n'oublient pas que ſans le maintien des mœurs & ſans le reſpect de ces principes éternels de morale & de juſtice dont les meilleures lois ne ſont que des conſéquences, la liberté deviendroit le deſpotiſme des méchans, & la ſervitude des gens de bien.

Mais, Monſieur, nous devons en même-tems vous dire que dans l'état actuel des choſes, les moyens d'exécution offrent de grandes difficultés. Les malveillans de tout genre qui ont tant d'intérêt à entretenir un foyer d'anarchie toujours actif; une portion même aſſez conſidérable du peuple qui ſe paſſionne

ſouvent juſques à l'enthouſiaſme pour ceux qui l'égarent le plus, oppoſeroient peut-être à toutes les meſures ordinaires d'adminiſtration des obſtacles qu'il ſeroit imprudent de braver. Réſolus de négliger tous les dangers qui nous ſont perſonnels, nous apporterons toujours une extrême circonſpection dans l'emploi des moyens qui peuvent donner à la tranquillité publique des ſecouſſes violentes dont il eſt difficile de calculer les effets. L'intervention du pouvoir légiſlatif nous paroît ici abſolument indiſpenſable pour lever tous ces obſtacles; & c'eſt à vous, Monſieur, qu'il appartient de la provoquer, parce que l'éminence de votre place & vos relations avec toutes les parties de l'empire vous mettent plus à portée que nous d'appercevoir toute l'étendue du mal, & d'en développer tous les effets à l'Aſſemblée Nationale. Vous lui ferez connoître ſans doute combien il eſt urgent qu'une loi préciſe arrête promptement les progrès d'une contagion auſſi funeſte; & nous croyons pou-

voir alors vous répondre d'un ſuccès complet qui ne ſeroit acheté par aucun trouble.

Après avoir ainſi ſatisfait, Monſieur, à l'objet de votre demande, & à ce que nous preſcrivent nos devoirs & nos ſermens, c'eſt à votre ſageſſe, comme Miniſtre du chef ſuprême de l'adminiſtration, que nous ſoumettons nos obſervations, en vous proteſtant de notre reſpect inviolable pour la loi, & de notre inébranlable courage à en maintenir l'exécution.

Les ADMINISTRATEURS *compoſant le Directoire du Département de Paris.*

Signés LA ROCHEFOUCAULD, *Préſident*, ANSON, *Vice-Préſident du Directoire*, GERMAIN GARNIER, DAVOUS, J. L. BROUSSE, DÉMEUNIER, THION DE LA CHAUME.

Nota. M. Talleyrand eſt abſent par congé, & M. Beaumetz, qui a donné ſa démiſſion, n'a pas encore été remplacé.

De l'imprimerie de BALLARD, Imprimeur du Département de Paris, rue des Mathurins